



Résiliation de contrat due à une arnaque des cours servais

Par **loulouchouetchaton**, le **11/03/2016** à **12:33**

Bonjour,

Je vous écris comme de nombreuses personnes sur les abus des cours servais.

En effet, il y a un an j'étais au chômage, via une publicité et l'envie d'éventuellement faire carrière dans la police municipale, m'a donc fait m'inscrire à ces cours. Il y a un an j'ai retrouvé un travail dans la ville de Nîmes au service éducation crèche dans lequel je me suis épanoui et qui maintenant m'a donné l'envie de faire carrière. Pour cela j'ai fait une demande de résiliation malheureusement 3 mois après, ce qui n'a pas été accepté, je suis dans l'obligation de payer 52 euros par mois depuis septembre 2014 pour deux livres et deux cahiers d'exercices auquel je n'ai jamais touché.

Ce matin, j'ai essayé d'appeler le service comptabilité, j'ai eu une dame aimable comme une porte de prison qui m'a clairement dit que je n'avais qu'à prévoir la situation dans laquelle je m'étais mise.

Voici donc ma question puis je les assigner au tribunal ? et j'envisage d'arrêter les prélèvements est ce une bonne idée sinon qu'est ce que je risque ?

Merci à vous de me m'éclairer sur cette arnaque je leur ai déjà versé 936 € et il m'en reste 476 €.